

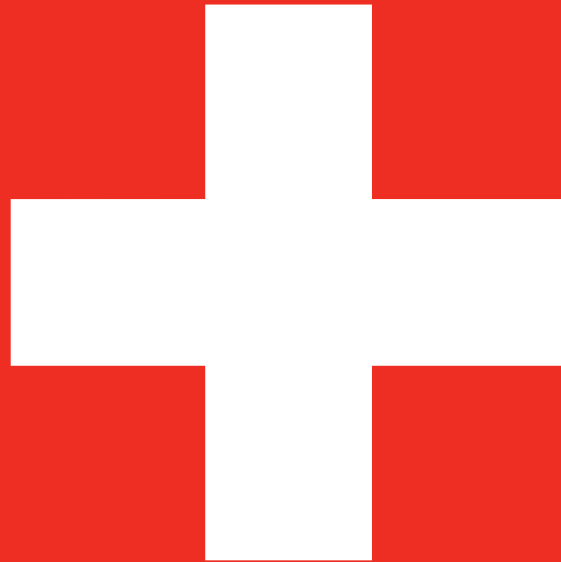
# Tous les atouts en un coup d'oeil

Votre engagement au sein de l'administration fédérale



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Notre entreprise**



# Vos atouts

En qualité de collaborateur/trice de l'administration fédérale, vous participez, grâce à vos connaissances et à votre motivation, à l'élaboration de la politique suisse. Vous assumez des tâches intéressantes, évoluez dans un environnement plurilingue et relevez en permanence de nouveaux défis.

Mais ce n'est pas tout. L'administration fédérale, en tant qu'employeur attrayant, compétitif et modèle, vous propose des conditions de travail et des prestations accessoires modernes.

Le système de rémunération en vigueur dans l'administration fédérale est transparent. L'évolution du salaire et les primes de prestations sont liées aux objectifs convenus en matière de prestations et de comportement.

Des horaires et des formes de travail souples vous permettent de mieux aménager votre emploi du temps et de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.

Grâce à une palette attrayante de prestations accessoires, vous bénéficiez d'un soutien en matière d'assurances, de santé et de mobilité. L'administration fédérale encourage par ailleurs votre développement professionnel au moyen de mesures de perfectionnement variées.

Notre collaboration privilégie le respect, la loyauté et la reconnaissance. En votre qualité de collaborateur/trice, vous assumez une responsabilité sociale, pour laquelle vous êtes rétribué équitablement, bien assuré et profitez de l'environnement de l'administration fédérale, unique et marqué par la politique.

# Rémunération équitable et solide prévoyance

L'administration fédérale utilise un système de rémunération équitable, souple et conforme au marché. Par vos prestations, vous pouvez influencer l'évolution de votre salaire. En l'occurrence, vous êtes évalué selon des objectifs convenus individuellement. Grâce au solide système de prévoyance de l'administration fédérale, vous êtes en mesure d'assurer durablement votre famille et vous-même sur le plan financier.

## Rémunération

### Salaire

Le salaire dépend de la classe salariale, qui est à son tour dépendante des tâches, des compétences, des responsabilités, des formations individuelles en rapport avec la fonction, ainsi que de l'expérience professionnelle et extra-professionnelle.

### Indemnité de résidence

Élément du salaire visant à compenser les coûts de la vie au lieu de domicile ou de travail.

### Evolution du salaire

Le salaire évolue en fonction de l'évaluation du personnel, compte tenu de l'atteinte des objectifs définis conjointement.

### Primes de prestations

Des engagements particuliers et des prestations excellentes peuvent être récompensés de manière individuelle par des primes de prestations.

### Compensation du renchérissement

Les salaires sont adaptés au renchérissement à intervalles réguliers.

## Prévoyance professionnelle

### Caisse de pensions

Les collaborateurs/trices de l'administration fédérale sont assurés auprès de la caisse de pensions de la Confédération PUBLICA, sous le régime de la primauté des cotisations.

### Cotisations d'épargne

Le montant des cotisations d'épargne dépend de l'âge et de la classe de salaire des collaborateurs/trices. L'employeur et les collaborateurs/trices financent chacun à hauteur de 50 % les cotisations d'épargne. Des cotisations d'épargne supplémentaires volontaires sont possibles.

### Retraite

La retraite peut être prise entre 60 ans révolus et 70 ans révolus. Pour les personnes continuant de travailler au-delà de l'âge ordinaire de l'AVS, les cotisations d'épargne sont constitutives de rente jusqu'à l'âge de 70 ans.

# Equilibre entre travail et temps libre

Différentes formules sont utilisables: horaire individuel, travail à temps partiel ou à domicile. L'administration fédérale propose des horaires souples et cinq à sept semaines de vacances.

## Temps de travail, vacances, congés

### Temps de travail

41.5 heures par semaine et au moins 5 semaines de vacances.

### Modèles de temps de travail\*

Divers modèles sont à disposition, allant de 41.5 heures hebdomadaires avec 96/98 % de salaire et 5/10 jours de compensation à 42.5/43.5 heures hebdomadaires avec 5/10 jours de compensation.

\* si proposés par l'unité administrative

### Horaire annuel

Souplesse en matière d'exécution de l'horaire de travail, à travers le décompte annuel des heures de travail à effectuer.

### Horaire de travail fondé sur la confiance

Pas de saisie du temps de travail pour les employés rattachés dans la classe 24 ou dans une classe supérieure.

### Jobsharing

Partage d'une fonction entre deux personnes, lorsque la bonne marche du service le permet.

### Travail à temps partiel

Encouragement du travail à temps partiel, lorsque la bonne marche du service le permet.

### Congés sabbatiques

Congés pour des perfectionnements professionnels, des voyages ou des nouvelles orientations.

### Télétravail

Travail à domicile, lorsque la bonne marche du service le permet.

### **Vacances**

Jusqu'à 20 ans :	6 semaines
De 21 à 49 ans :	5 semaines
De 50 à 59 ans :	6 semaines
A partir de 60 ans :	7 semaines

### **Jours fériés, jours de congé**

Les collaborateurs/trices ont droit au même nombre de jours fériés sur tout le territoire suisse.

### **Congés**

#### **Congés payés**

- » Maternité : 4 mois
- » Naissance (paternité) : 10 jours
- » Adoption : 2 mois
- » Mariage : 1 jour
- » Changement de domicile: jusqu'à 1 jour
- » Rendez-vous chez le médecin, citation à comparaître devant une autorité: le temps requis
- » Autres raisons

Des congés payés peuvent aussi être accordés pour la participation active à des manifestations sportives ou à des associations, pour l'exercice d'une fonction publique, ou pour d'autres activités.

### **Congés non payés**

Les possibilités sont discutées avec les supérieurs hiérarchiques.

### **Réduction du taux d'occupation après une naissance / adoption**

Les deux parents ont droit à une réduction du temps de travail de 20% au maximum après la naissance / adoption (pour autant que le taux d'occupation ainsi réduit ne soit pas inférieur à 60%).

### **Prime de fidélité**

Les collaborateurs/trices touchent une prime de fidélité après 5 années de travail, puis tous les 5 ans. En règle générale, cette prime est versée en espèces.

## Prestations complémentaires attrayantes

Pratiquer le sport à des prix réduits et placer votre épargne à des conditions préférentielles: au sein de l'administration fédérale, vous bénéficiez d'offres attrayantes dans divers domaines. L'administration fédérale encourage la conciliation de la vie professionnelle et familiale à travers de généreuses prestations sociales. En cas de difficultés d'ordre privé ou professionnel, vous pouvez vous adresser en toute confiance aux services de conseil de l'administration fédérale.

### Prestations sociales surobligatoires

#### Assurance des accidents non professionnels (ANP)

L'employeur finance les cotisations à hauteur d'un tiers.

#### Droit au salaire en cas d'accident/maladie

Versement de 100 % du salaire pendant 12 mois, versement de 90 % du salaire pendant 12 mois supplémentaires. Dans des circonstances exceptionnelles, le versement du salaire peut se poursuivre durant une année au maximum.

#### Droit au salaire en cas de maternité

Versement de 100 % du salaire pendant 4 mois.

#### Allocation familiale

L'allocation familiale est versée jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans. Pour les enfants suivant une formation, elle est versée jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 25 ans. La prestation va au-delà du minimum légal.



## Prestations accessoires

Un abonnement demi-tarif gratuit ou rabais de 15 % sur l'abonnement général des CFF.

Conditions avantageuses pour les capitaux d'épargne déposés auprès de Caisse d'épargne du personnel fédéral (CEPF).

## Avantages

### Conditions spéciales dans les domaines:

- » Centres de fitness
- » Location de voitures
- » Informatique
- » Produits d'édition Swisstopo
- » Articles de sport
- » Déménagements privés
- » Hypothèques
- » Divers rabais temporaires

# Développement professionnel

En sa qualité d'employeur, l'administration fédérale accorde de l'importance à vos perspectives professionnelles. Profitez des diverses possibilités proposées en matière de formation et de perfectionnement professionnel. Si vous entrez dans la vie professionnelle, vous êtes au bon endroit dans l'administration fédérale où les perspectives sont intéressantes pour les personnes effectuant un apprentissage ou un stage.

## Formation et entrée dans la vie professionnelle

### Formation professionnelle de base

Vaste offre de places d'apprentissage dans diverses professions.

### Stages professionnels

Offres de stage pendant ou au terme de la formation professionnelle.

### Stagiaires universitaires

Offres de stages pendant ou au terme des études dans une haute école.

### Travaux de diplôme

Elaboration du propre travail de diplôme en étroite coopération avec des collaborateurs/trices de l'administration fédérale.

## Perfectionnement

Programme de formation attrayant comprenant des offres axées sur les besoins et proches de la pratique, destinées aux cadres, aux spécialistes, aux apprentis et aux apprenties.

Participation en termes financiers et/ou de temps de l'employeur aux formations et perfectionnements externes.

En vigueur à partir de janvier 2014.  
Des modifications des conditions demeurent réservées.

**Editeur :**

Office fédéral du personnel (OFPER)  
Eigerstrasse 71, 3003 Berne  
info@epa.admin.ch  
www.ofper.admin.ch  
intranet.infopers.admin.ch

**Distribution :**

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)  
www.publicationsfederales.admin.ch  
Numéro d'article: 614.110.d / 614.110.f / 614.110.i

La Suisse, notre entreprise.  
L'administration fédérale, votre employeur.

[www.emploi.admin.ch](http://www.emploi.admin.ch)  
[intranet.infopers.admin.ch](http://intranet.infopers.admin.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra